

On s'adresse à l'imprimerie
du Gouvernement.
Prix 12 francs par an,
poste-paiement et
versement.

MESSAGER DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

DIRECTION DES COLONIES.

Bureau des personnel et des services militaires.
Changement dans le costume de la gendarmerie.

(Circulaire.)

Paris, 12 août 1853.

Monsieur le Commissaire, par une décision en date du 27 juillet dernier, qui sera insérée au *Journal Militaire*, M-le ministre de la guerre vient, sur ma demande, d'apporter les modifications suivantes dans l'uniforme de la gendarmerie coloniale :

- 1^e Remplacement du col par une cravate flottante en satin, semé à rideau en usage dans les franges de la marine;
- 2^e Remplacement du chapeau et du bonnet de police par le képi semblable au modèle adopté pour la gendarmerie d'Afrique;
- 3^e Autorisation de porter un chapeau de paille pour le service intérieur.

Ces modifications qui avaient été proposées dans l'intérêt de la santé des hommes, par M. le général de Flotte de Soucy, inspecteur général, seront, je l'espère, accueillies avec satisfaction par un corps de soldats qui change pour de nouveaux titres à la suite de leur garnison.

Rouyez, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies.
Pour le Ministre et pour son ordre,

Le conseiller d'Etat directeur des colonies,

MESTRO.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le Commissaire Imperial Gouverneur, Chef de l'division Page, est arrivé à Papeete jeudi dernier, 4^e décembre, de retour d'une excursion qu'il avait faite autour de l'île, bord de l'Anse à Vauré au Durac. Pendant sa visite dans les îles, le Commissaire Imperial était accompagné de ses officiers d'ordonnance, du grand-juge Nautre et de divers autres officiers.

M. le contre-amiral Febvrie-Descamps, commandant en chef les forces navales françaises dans l'Océan Pacifique, a pris possession de la Nouvelle-Calédonie au nom des Majestés l'Empereur des Français et l'empereur Napoléon III, le 24 septembre dernière. Le drapeau de la France a été arbore sur l'île et salué de 21 coups de canon par la corvette à vapeur le *Phœbus*, qui fait partie de la subdivision navale de l'Océanie, et sur laquelle l'amirat s'est rendu au port Balade. C'est sur ce point qu'est établi notre premier poste militaire.

Les journaux de Sydney font des réflexions peu amicales sur cette prise de possession par la France. Nous ne croyons pas devoir nous en occuper aujourd'hui.

La tournée que le Gouverneur vient de faire dans les districts lui a révélé des désordres et des irrégularités dans l'administration de la justice qu'il était temps de réprimer. C'est surtout dans la presqu'île, où l'action du gouvernement s'est exercée jusqu'ici moins immédiatement, que l'intelligence de la loi fait le plus défaut. Bon nombre de juges semblaient ignorer la nature et les limites de leur pouvoir, ou en faisaient une application qui valaient les formes consacrées par la loi.

Le Gouverneur, parfaitement résolu à fonder la société tahitienne sur la loi, a faire sentir que celle-ci est égale, pour tous, n'a pas hésité à abolir les jugements rendus en dehors des formes légales; il a même suspendu des ses fonctions de Toolaita le grand-juge Ote, qui, s'attribuait des pouvoirs que la loi ne lui confère pas, s'est rendu coupable d' usurpation de fonctions. Celles en frappant d'une manière si éclatante un hom-

me comme Ote, qui s'est montré jusqu'à ce jour digne de la confiance de ses concitoyens et de l'administration, un homme qui est à la fois missionnaire, grand-juge, député à l'assemblée législative et orateur du Gouvernement, le Commissaire impérial a voulu donner la preuve que, mal-vidante de la loi, malveillante ne peut trouver grâce à ses yeux. Sans doute ce n'est qu'avec une grande répugnance que le Gouverneur a marqué sa trace dans le district de Teahupoo par cet acte rigoureux; mais plus le coup porte haut, plus l'exemple sera frappant. Du reste, cette disgrâce, qui est venue d'une manière si inattendue, devra prendre Ote, ne porte pas une atteinte profonde à son honneur. Le Gouverneur a plati à reconnaître qu'il y a, dans la faute qu'il a commise, dans l'abus de pouvoir qu'il exerçait, plutôt une erreur de jugement, un véritable malentendu, qu'une malversation ou une conduite comparable avec prémeditation. Mais les attentes à la loi par les dépositaires même de la loi, ont trop de portée; les esprits seraient bientôt confondus, le sens du juste et de l'injuste disparaîtrait si quelque grâve exemple, ne venait rappeler tout le monde à la règle générale.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Morning-Post* du 14 août :

« Nous avons toute raison de croire que nous ne trouvons pas en annonçant que l'évacuation des principautés daubiéennes aura lieu dans la première semaine de septembre. C'est le 19 juillet que nous avons pu annoncer au public qu'un des projets d'arrangement de la question d'Orient, avait été favorablement rejeté à Saint-Pétersbourg; mais c'est surtout le 27 que nous avons pu dire que, le 24, du projet d'arrangement a été convenu entre les représentants des quatre grandes puissances réunis à Vienne. Plus tard, nous avons dit que vers le 10 août nous connaîtrions la réponse de l'empereur de Russie aux propositions soumises à son acceptation. Nous avions fait ce calcul en nous fondant sur ce que, le 25 juillet, M. de Meyendorff avait expédié à l'empereur de Russie, non pas précisément le texte des propositions, mais un compte-rendu de ce qui s'était passé à la conférence du 24. Une réponse à cette dépêche du ministre de Russie à Vienne a déjà été faite, comme le public le sait; elle est datée de Saint-Pétersbourg, du 3 août, et elle contient l'admission de l'arbitrage au projet en question, qui, à l'heure qu'il est, a déjà probablement reçu un assentiment plus formel.

« Ainsi nos renseignements ont été jusqu'ici exacts, et nous croyons encore être dans le vrai en disant que le projet d'arrangement a été envoyé à Vienne à Constantinople le même jour qu'il a été expédié à Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire le 2 août. L'acceptation du cas sera connue à Vienne vers le 4; elle sera expédiée immédiatement à Constantinople, où elle arrivera vers le 20 août. Un ambassadeur russe sera déjà prêt pour se rendre à Saint-Pétersbourg, et nous croyons savoir que aussi bien que le télégraphe informera le cabinet russe que l'ambassadeur russe est en route, l'empereur expédiera au prince Gortschakoff l'ordre d'évacuer les provinces daubiéennes. Les télégraphes aériens ne fonctionneront pas sans doute aussi rapidement que les télégraphes électriques; mais leur ministère, aussi bien que la marche des événements, sera encore assez rapide pour qu'à la date du 10 septembre, le dernier soldat russe ait repassé le Pruth. »

Par décret impérial du 13 août, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat de la guerre, a été nommé dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur au grade de chevalier :

Eau (Pierre), gendarme à Taïti, treize ans de service, sept campagnes, s'est particulièrement distingué lors des désordres qui ont éclaté dans l'île d'Asa.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous extrayons d'un journal de Londres les détails suivants, concernant l'établissement de la ligne projectée pour relier d'une manière prompte et directe l'Australie à l'Angleterre. La compagnie australienne, dit ce journal, a obtenu une charte royale d'exploitation qui lui permet de mettre en application le plus magnifique projet qui ait encore été conçu dans la pensée de relier la mère-patrie à ses colonies croissoises d'Australie. Les nombreux échecs éprouvés par la ligne qui s'était primitivement établie par le cap de Bonne-Espérance et la relâche qu'il faut faire de plusieurs mois dans le service portait à la compagnie à se résigner à renoncer pour les commerciaux aux routes aussi ligneuses et inaccessible, non seulement aux marchands, mais encore à ceux qui ont des relations ou des amis sur les terres australiennes. Plus sous réflexions à l'tonnante découverte de l'or et à ses incalculables résultats, plus nous réspons convaincu que le gouvernement et le commerce anglais s'exprimeront d'ouvrir leur soutien et d'appuyer leurs concours à une entreprise dont l'importance dépasse d'une grande mesure. Si nous analysons d'une manière tout à fait exacte, l'avantage qui résulte de l'établissement de la possibilité de communication, de la facilité et du courtement de la navigation, nous croirons pouvoir affirmer qu'il est bien peu d'entreprises aussi nationales et qui puissent offrir des bénéfices aussi incroyables aux actionnaires.

Le plan trace par la compagnie comprend quatre étapes. La première de Milford-Haven à Nav-Bay sur la côte Atlantique de l'esthme de Panama, est de 4,552 milles. La seconde de 46-milles seulement est le passage à travers l'esthme, par le moyen du chemin de fer, jusqu'à la ville de Panama, située du côté du Pacifique. La troisième étape est celle de l'Asie au bout du Pacifique. La quatrième est celle de l'Asie au bout du Pacifique. Le temps les plus peuplés des mers croissoises, est d'environ 4,488 milles; quand il faudra, trips de 3,351 milles, elle aboutira alternativement à Sydney et à Melbourne. Une mer doucement agitée par des vents alizés, une température agréable et l'absence totale de courants contraires rendent la navigation sur toute cette route la plus agréable du monde.

La compagnie a pris le titre « d'Australien direct » à cause de la nature des mers que la ligne doit traverser et de la certitude où elle est que si les mauvais temps, ai les vents contraires ne s'opposent à la marche, toutes les œufs de ces navires à vapeur, construits sur de grandes dimensions.

Le gouvernement des Etats-Unis a également souci de saluer faire à plusieurs recommandations élevées par des armateurs ou négociants français, à l'occasion des saillies opérées à San-Francisco pour préparer, pendant les années 1849 et 1850. Le montant des indemnités consenties par la trésorerie américaine a été immédiatement transmis par les soins du département des affaires étrangères, à la cause des dépôts et consignations, qui est chargé d'effectuer le paiement entre les mains des ayants-droit.

BOURG DE PARIS DU 14 NOV.		
3 00.	80 80	
4 412 400	405 10	

MARCHÉ.

Le marché de la semaine a été satisfaisant. Nous avons vu accroître nos quantités depuis la dernière quinzaine des embarquations de tous les districts, baleinières et pirogues chargées de fèves; de tarts; de fruits et légumes de la saison. Il est surtout venu de Moorea du poisson en grande quantité; la rivalité qui existe pour cet article entre les Tahitiens et les Européens est toujours la même, aussi cet objet d'alimentation reste-t-il à un prix élevé; le plus beau poisson qui ait paru jusqu'à ce jour devant notre marché vient du lac Terrea: il est de très bonne qualité et par suite très recherché. Les îles Ramaara, Amourou, Rapa, Tonga, débarquements de Toulon et de Cook nous ont expédié quelques chargements de volailles et de porcs, arrivés fort à propos, car les bouchers pouvoient à peine suffire à la consommation.

BÂTIMENTS SUR RADE.

10 NOVEMBRE.

29 octobre. Frégate française Forte, commandée par M. de Minis: capitaine de frégate. Corvette française Sarcelle, commandée par M. Ferry, lieutenant de vaisseau. 1er décembre. Aviso à vapeur Durac, commandé par M. de Lavaissière, lieutenant de vaisseau. Goulette française Noufrière, désarmée. Goulette française Archimède, désarmée. Goulette française Popette, désarmée.

DE COMMERCE.

26 octobre. Goulette française Suzet Roij, capitaine Texier. 29 novembre. Trois mât anfras Treest, capitaine Collett. 30 novembre. Trois mât français Rio, capitaine Morand, en déchargeant.

28. Goulette française Farou, capitaine Terrea.

29. Trois mât français Fête, capitaine Roniou, en déchargement.

29. Trois mât français Cygne, capitaine Grimaux, en déchargeant.

30. Trois mât goélette américain Indianola, capitaine Cathcart, en partance pour la Californie.

1er décembre. Cotre de Huahine Rep, capitaine Woodland.

2. Goulette de Borabora Beta.

Mouvement du port de Papeete du samedi 26 novembre au samedi 3 décembre 1853.

ENTRES.

27 novembre. Goulette coloniale Moorea, patron Vaillant, venant de Punaauia.

28. Goulette française Farurua, capitaine Terrea, 42 tonnes, 6 hommes d'équipage, 5 passagers, venant d'Aura en 3 jours, sur lest.

29. Trois mât français Petre, capitaine Rouibou, 200 tonnes, 14 hommes d'équipage, 3 passagers, venant de Vahine en 39 jours. Assortiment. 40 000 francs.

29. Trois mât français Cygne, capitaine Grimaux, 296 tonnes, 14 hommes d'équipage, venant de Vahine en 42 jours, 150 tonnes chargé pour le Gouvernement, assortiment, 12 000 francs.

30. Goulette américaine Indiana, capitaine Cathcart, 622 tonnes, 45 hommes d'équipage, 73 passagers, venant de Sydney en 26 jours. Salaires, armes pour la Californie.

4° décembre. Cotre de Huahine Rep, capitaine Woodland.

47 tonnes, 3 hommes d'équipage, 9 passagers, venant de Huahine en 30 heures. 2. Assortiment. 40 000 francs.

4. Assortiment. Cotre le Parrot, commandé par M. de Lavaissière, lieutenant de vaisseau, venant de Hitihi.

Un voileux port pendant les journées des 28, 29 et 30 novembre, baleinier américain Zephyrus; capitaine Phake, 2.100 haris d'huile.

SORTIS.

26 novembre. Goulette coloniale Moorea, patron Vaillant, pour Punaauia.

28. Goulette de Rimatara Tuna, capitaine Mote, pour Anaa, objets d'échange, 4000 francs.

AVIS AU PUBLIC.

M. LAHARRAGUE, négociant, informe le public qu'il vient de recevoir, par le trois mât français le Cygne, les marchandises suivantes: VIN, COGNAC, LIQUEURS, CIGARES, CONSERVES ASSORTIES, TRUFFES, etc., etc.

AVIS AU PUBLIC.

M. Ewald a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er décembre il continuera ses affaires dans les magasins anciennement occupés par M. Bonnefond.

PUBLIC NOTICE.

M. Ewald has the honor to inform the public that after first December will continue his affairs in the stores formerly occupied by M. Bonnefond.

LE GÉRANT: BIOT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 25 NOVEMBRE AU 1^{er} DECEMBRE 1853.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE ¹	TEMPÉRATURE.			Humidité moyenne en cent. ²	ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ATMOSPHÈRE.			
		hauteur oscillation moyenne: durée:	Méjima.	Maxima.	Moyenne.	VENTS dela baie.	CIEL	MER.	Phénomènes particuliers
S. 26	759 450	*.75	23.2	28.5	25.85	E j. b.	Couvert.	Belle.	
D. 27	759 409	4.10	23.7	26.5	25.10	E j. b.	*	*	
L. 28	758 662	2.55	22.5	28.8	25.65	SE. j.	As. beau	*	
M. 29	757 713	1.35	23.6	29.4	26.30	E. g. b.	Couv. pl.	*	
M. 30	756 862	*.95	23. *	27.3	25.15	SE. g. b.	Gr. pl. or.	*	
J. 1 ^{er}	755 850	*.70	23.9	25. *	25.45	SE. g. h.	*	*	
V. 2	756 337	1.30	25.2	28. *	26.60	99,00	E au S. V.	*	